Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 059-215902933-20241216-051\_2024-DE

Département du NORD Arrondissement de DUNKERQUE Canton d'HAZEBROUCK COMMUNE D'HAVERSKERQUE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

N°051\_2024

L'an deux mil, vingt-quatre Le seize décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence M. Philippe BLERVAQUE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Mme Catherine WILLEMS (arrivée à 19h25) Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Sandrine BILLIAU, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY.

Étaient excusé(e)s: Mme Jocelyne Durut, ayant donné procuration M. Philippe BLERVAQUE. Mme Virginie VASSEUR, ayant donné procuration à Catherine WILLEMS. Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : M. Eddy Rolin

Fin de la séance : 20h

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Page 1 sur 2 Délibération n°051\_2024

## OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

## VU

Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-1 autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses d'équipements du budget principal votées sur l'exercice 2024 par le conseil municipal s'élève à 733 693.10 € (hors crédits de report), ce qui autorise une ouverture de crédits à hauteur de 142 107,376 € (25 %).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ; Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de : (13 voix POUR)

AUTORISER Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif 2025 selon le tableau ci-après :

Crédits votés au BP 2024 en €	Montants anticipés autorisés en €
52 991,91	13247.48
237 581,57	59 395,39
277 856,00	69 464
568 429,48	142 107,37
	2024 en €  52 991,91  237 581,57  277 856,00

<sup>-</sup>CHARGER Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

M. Philippe BLERVAQUE

KERQUE Premier adjon

Page 2 sur 2 Délibération n°051\_2024